



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Commission contre la violence conjugale  
Kommission gegen Gewalt in Paarbeziehungen**

Bureau de l'égalité hommes-femmes  
et de la famille BEF  
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für  
Familienfragen GFB

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, F +41 26 305 23 87  
www.fr.ch/bef

Colloque organisé par la Commission contre la violence conjugale et le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

---

## **LE HARCELEMENT OBSESSIONNEL (STALKING)**

---

Jeudi 17 octobre 2013, de 13h30 à 17h  
Grangeneuve, Aula Paul Bourqui, Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

Appartenant au jargon de la chasse, le mot anglais « stalking » signifie au sens propre « s'approcher furtivement ». Aujourd'hui, ce concept désigne le fait de persécuter et de harceler une personne à dessein et de façon réitérée, en menaçant son intégrité physique ou psychique et en lui faisant du tort, directement ou indirectement, à court ou à long terme. Le harcèlement obsessionnel englobe des faits de gravité très variable, qui peuvent aller d'une recherche insistante d'attention jusqu'au terrorisme psychologique prolongé. Il n'est pas rare que les cas de harcèlement obsessionnel aboutissent à une agression physique ou sexuelle, et parfois à l'homicide de la victime.

En principe, toutes les combinaisons d'auteur-e-s et de victimes existent. Cependant, les personnes qui harcèlent appartiennent en majorité au sexe masculin. Ce sont le plus souvent des soupirants éconduits ou des partenaires faisant face à une rupture amoureuse. Plus rarement, l'auteur-e n'est pas connu-e de la victime ou appartient à son entourage personnel ou professionnel mais agit dans un complet anonymat. Les « stalkers » obéissent à des motivations très diverses, qui peuvent varier ou évoluer au fil du temps. Le harcèlement obsessionnel vise la plupart du temps à obtenir de la victime davantage d'attention, un rapprochement ou une modification de son comportement. Le stalking a pour but essentiel de causer des dommages psychiques ou psychosociaux et de conserver ou de rétablir le contrôle sur la victime.

La Commission contre la violence conjugale du canton de Fribourg et le BEF vous propose, durant cet après-midi, d'appréhender ce phénomène particulier de la violence au sein du couple. Les diverses interventions tenteront d'expliquer ce qu'est le stalking, sous l'angle à la fois des victimes et des auteur-e-s. En parallèle à cet éclairage sur les aspects psychologiques, ce colloque permettra également aux professionnel-le-s de savoir comment conseiller et orienter les personnes concernées.

Cet après-midi de formation sera suivi par un apéro-réseau.

*Traduction simultanée assurée.*



*Programme*

13h30	MOT DE BIENVENUE <b>Florian Walser</b> , Chef de la police de sûreté Présentation brève de la <b>Commission contre la violence conjugale</b> par sa Présidente, <b>Geneviève Beaud Spang</b>
13h45	FILM - TEMOIGNAGE DE DEUX FEMMES VICTIMES DE STALKING
14h15	LE SERVICE DE CONSULTATION POUR VICTIMES DE STALKING DE BERNE <b>Ester Hubacher</b> , assistante sociale au Fachstelle Stalking-Beratung <b>Natalie Schneider</b> , assistante sociale au Fachstelle Stalking-Beratung
14h45	ECHANGE ET QUESTIONS Les intervenantes du service de consultation de Berne Et les réalisateurs du film – témoignage : <b>François-Xavier Audergon</b> , Président du Tribunal de la Sarine Et <b>Claudia Meyer</b> , intervenante à Solidarité-femme/Centre LAVI
15h00	PAUSE
15h15	LES AUTEUR-E-S DE STALKING – ASPECTS PSYCHOLOGIQUES
16h00	LES REPONSES JURIDIQUES <b>Sandra Wohlhauser</b> , avocate
16h30	APÉRO-RÉSEAU

Le colloque s'adresse aux professionnel-le-s des milieux juridiques, sociaux, policiers et de la santé, ainsi qu'à toute personne pouvant être confrontée à des victimes ou des auteur-e-s de stalking. Toute personne intéressée est la bienvenue.

Une participation de **30 francs** par personne est demandée, incluant documentation, apéritif et traduction simultanée (français/allemand).



## INSCRIPTION / ANMELDUNG

### COLLOQUE / *Symposium*

« Le harcèlement obsessionnel » (Stalking)

« *STALKING* »

**17.10.2013**

13h30 à 17h00 / *13h30 bis 17h00*

Aula Paul Bourqui, Grangeneuve

**Délai d'inscription : 9.10.2013 / Anmeldeschluss : 9.10.2013**

Nom, Prénom / *Name, Vorname* : \_\_\_\_\_

Institution / *Institution* : \_\_\_\_\_

Fonction / *Funktion* : \_\_\_\_\_

Adresse / *Adresse* : \_\_\_\_\_

NPA, lieu / *PLZ, Ort* : \_\_\_\_\_

Téléphone, courriel / *Telefon, e-mail* : \_\_\_\_\_

A renvoyer au / *Senden an* :

Bureau de l'égalité et de la famille / *Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen*

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg / *Freiburg*

Fax / *Fax* : 026 305 23 87

Courriel / *E-mail* : bef@fr.ch